Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat est prêt à engager des moyens supplémentaires pour revaloriser les salaires de la fonction publique

Le Conseil d'Etat entame des négociations avec les partenaires sociaux afin de doter l'Etat en 2008 d'un nouveau système de classification (DECFO) et de rémunération des fonctions (SYSREM). Il garantira le maintien du salaire nominal acquis. La future politique salariale ne vise pas les économies: conscient des efforts déjà consentis par la fonction publique, le Gouvernement est prêt à négocier une enveloppe globale pour allouer les moyens supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet.

Le catalogue des 1200 fonctions de l'administration cantonale ainsi que leur classification en vigueur aujourd'hui remontent à 1969. Initié par le Conseil d'Etat en 2001, le projet DECFO vise d'une part une description actuelle des emplois et d'autre part une nouvelle classification des fonctions. Cette démarche de nature technique et participative, associant notamment le personnel, devrait conduire à l'élaboration d'une nouvelle grille de moins de 400 fonctions qui contribuera à simplifier la gestion administrative du personnel de l'Etat.

S'appuyant sur les résultats de cette évaluation, la seconde phase consiste à établir la nouvelle politique salariale de l'Etat. A cet effet, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines présidée par Pascal Broulis, composée de Anne-Catherine Lyon, Jean-Claude Mermoud et complétée par Pierre-Yves Maillard pour le volet relevant de la santé, ouvre ce jour une table de négociations avec les trois syndicats et associations faîtières du personnel de l'administration vaudoise.

Le nouveau système de rémunération (SYSREM) passera en particulier par une redéfinition de l'échelle des salaires et du modèle de progression salariale. Quelques 24'000 collaborateurs sont concernés par ce rééchelonnement. Si certaines fonctions seront revalorisées, d'autres verront leur progression limitée. Le Conseil d'Etat tient à rappeler d'emblée que le montant nominal des salaires acquis sera garanti lors de l'introduction de la nouvelle échelle salariale.

Dans tous les cas, le projet DECFO-SYSREM vise une meilleure prise en compte des compétences nouvelles et des exigences professionnelles dans l'environnement actuel

de l'emploi. Le Gouvernement ne poursuit pas d'objectif d'économies sur le budget de l'Etat au travers de cette démarche; il est prêt à négocier une enveloppe financière correspondant à l'augmentation de la masse salariale nécessaire à la mise en oeuvre du projet.

Le Conseil d'Etat entend se concentrer sur le présent dossier. Dès lors, les discussions relatives aux modifications de la loi sur le personnel ne sont pour l'heure pas poursuivies. Les négociations politiques sur DECFO-SYSREM seront menées après une phase technique conduite par le Service du personnel. Des adaptations administratives seront nécessaires et selon l'avancement des travaux, des modifications législatives seront soumises au Grand Conseil courant 2007. La nouvelle échelle salariale pourrait alors entrer en vigueur au 1er janvier 2008.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 avril 2006

Pascal Broulis, président de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH), 021 316 20 01 ; Filip Grund, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), tél. 021 316 19 02